



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 1^{ER} AVRIL 2023
N°2023-029

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Excusés avec pouvoir : 2
Votants : 15

Date de convocation :
04/05/2023

Objet : Location de la parcelle
B1566 lieudit « Les Colombettes »
à la société CELLNEX pour
L'installation d'une infrastructure
technique destinée aux opérateurs
téléphoniques.

L'an deux mil vingt-trois, le douze mai, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy, Cindy Rochereau et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Eric Elie, Romain Grillot.

Absents : Marie-Thérèse VILLECOURT (procuration à Mme Ophélie JANAUDY), Denis Renault (procuration à Mme Monique NOWACZYCK).

Secrétaire de séance : Josiane CHARMONT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la société BOUYGUES Telecom et SNEF TELECOM ont pris contact avec la commune dans le cadre d'une couverture CROZON, réseau mutualisé entre Bouygues et Telecom et SFR ;

Le nombre d'utilisateurs et le besoin en données mobiles sont croissants sur la commune.

Bouygues Telecom a été désigné opérateur leader sur le secteur et doit construire une antenne relais pour le compte des deux opérateurs afin de développer et améliorer la couverture de téléphonie mobile.

Après discussion, une parcelle pourrait convenir pour couvrir la commune : B1566 Cette parcelle serait occupée sur 48m² pour un pylône de 24 mètres. Un contrat de bail sera établi avec la société CELLNEX France INFRASTRUCTURES sise 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne Billancourt, pour une période de 12 ans avec un loyer annuel de 3000€ net.

Le Conseil municipal à l'unanimité moins 2 abstentions :

- **DONNE** son accord pour la localisation des infrastructures citées ci-dessus : parcelle B1566
- **ACCEPTÉ** qu'un contrat de bail soit établi pour une période de 12 ans avec un loyer annuel de 3000€ net.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier.

Pour copie conforme,

Le Maire
Lionel KLINGLER